



Séance ordinaire du 7 février 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°07022023D06

Objet : Affaires foncières et domaniales – achat d'une parcelle de terrain nu à M. DEBERNARDI, secteur Les Fontanettes.

Date de la convocation et de l'affichage : le 1^{er} février 2023
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 25
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 1 (DEBERNARDI Séverine)
 Nombre de votants : 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine		X		BAZIN Jean-Jacques
BILLARD Roger	X			
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah			X	
AVILA Mylène			X	
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20230207-07022023D06-DE
 Date de télétransmission : 08/02/2023
 Date de réception préfecture : 08/02/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOËR Yves	X			

A été nommé secrétaire de séance : GOËR Yves.

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Rapporteur : Jean-Jacques BAZIN, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de la mobilité.

Exposé des motifs : dans le cadre de sa politique de développement des cheminements piétons et cycles et des déplacements en général, la commune de PORTE-DE-SAVOIE travaille pour identifier et inventorier l'ensemble des voies communales et chemins ruraux sur son territoire.

Une étude pilotée par le Parc Naturel Régional de Chartreuse et réalisée par le bureau d'études COORDONNET, est actuellement en cours et va permettre d'effectuer un état des lieux exhaustif de ces voies et chemins. Les premiers échanges avec le groupe de travail ont permis de mettre en évidence de nombreuses situations à régulariser, principalement foncières. In fine, ce travail conduira à la mise à jour du tableau de classement des voiries communales, après la réalisation d'une enquête publique liée aux régularisations foncières concernant les chemins ruraux.

En parallèle de cette étude, la commune a déjà identifié plusieurs chemins ruraux, aujourd'hui délaissés et impraticables, dont la réouverture serait pertinente pour développer la pratique de la randonnée sur le territoire et faciliter les déplacements. C'est le cas du chemin des Petits Lacs, situé dans le secteur des Fontanettes, qui permet de relier le chemin des Fontanettes à la commune d'Apremont

Compte-tenu de la nature et du coût des travaux, il est aujourd'hui impossible de rétablir le chemin sur son assiette foncière initiale. Par conséquent, pour permettre de rétablir cet accès, la collectivité s'est rapprochée des propriétaires de parcelles contiguës au chemin afin d'étudier la possibilité d'acquérir du terrain permettant de dévoyer le chemin existant sans réaliser d'importants travaux.

Dans cette optique, un accord a pu être trouvé avec le propriétaire de la parcelle n°OD 123, attenante au chemin rural des Petits Lacs sur toute sa longueur, pour l'acquisition de l'ensemble du terrain. Compte-tenu de la topographie de la parcelle, cette acquisition en totalité paraît opportune puisqu'elle laissera une latitude plus grande pour réaliser un sentier en minimisant les terrassements et en offrant un tracé plus confortable pour les utilisateurs.

Propriétaires	Parcelle mère	Surface cadastrale (m²)	Surface cadastrale à acquérir (m²)	Coût d'acquisition
M. DEBERNARDI Georges	OD 123	2 465 m²	2 465 m²	2 500 €

Conformément à l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales, il est proposé que Jean-Jacques BAZIN, premier adjoint, représente la commune de Porte-de-Savoie dans l'acte administratif à intervenir.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune de la parcelle OD 123, au prix et conditions énoncées.
- **ACCEPTE** que ladite acquisition donne lieu à la rédaction d'un acte authentique établi sous la forme administrative.
- **S'ENGAGE** à prendre en charge les frais d'établissement de l'acte.
- **AUTORISE** Jean-Jacques BAZIN, 1^{ère} adjoint, à représenter la commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 7 février 2023.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 9 février 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 8 février 2023.

Franck VILLAND
Maire



Yves GOËR
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230207-07022023D06-DE
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023